



fccq | Fédération des chambres
de commerce du Québec

**Consultation publique sur les orientations gouvernementales et les enjeux
en matière de changements climatiques**

Position de la FCCQ dans le cadre de cette consultation publique

6 mars 2012

Préambule

Fondée en 1909, la Fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ) est une fervente protectrice des intérêts de ses membres au chapitre des politiques publiques et favorise ainsi un environnement d'affaires innovant et concurrentiel. Elle constitue le plus important réseau de gens d'affaires et d'entreprises au Québec. La FCCQ est la porte-parole des gens d'affaires sur toutes les tribunes d'influence au Québec, des médias aux intervenants économiques ou politiques. Grâce à son vaste réseau de 150 chambres de commerce, elle représente plus de 60 000 entreprises et 150 000 gens d'affaires exerçant leurs activités dans tous les secteurs de l'économie, sur l'ensemble du territoire québécois.

La FCCQ s'emploie à promouvoir la liberté d'entreprendre, s'inspirant de l'initiative et de la créativité, afin de contribuer à la richesse collective du Québec en coordonnant l'apport du travail de tous ses membres. La force de la FCCQ vient de l'engagement de ses membres, qui y adhèrent sur une base purement volontaire et non obligatoire, ainsi que de la mobilisation des chambres de commerce en vue de défendre les intérêts du milieu des affaires. Elle fait appel à ses membres pour enrichir ses prises de position, qu'elle clame ensuite, en leur nom, haut et fort auprès des décideurs économiques et politiques qui ont le pouvoir de mettre le Québec sur la voie de la réussite. L'inverse est aussi vrai : les membres s'inspirent de la position de la Fédération pour alimenter le débat au sein de leur région ou de leur secteur d'activité.

Le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) procède actuellement à une consultation publique concernant les orientations gouvernementales et les enjeux en matière de changements climatiques. Comme elle l'a déjà mentionné dans le passé, la FCCQ considère que l'environnement et le développement durable sont des avenues incontournables pour les entreprises. Toutefois, les orientations gouvernementales présentées ici auront des répercussions majeures sur les opérations des entreprises œuvrant au Québec si toutes les nouvelles politiques envisagées étaient adoptées sans modification.

Nos commentaires portent donc sur :

1. la Stratégie gouvernementale d'adaptation aux changements climatiques 2013-2020;
2. l'état des lieux de la lutte contre les changements climatiques au Québec;
3. la vision et les enjeux du Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques.

1. La Stratégie gouvernementale d'adaptation aux changements climatiques 2013-2020

Pour ce qui est du document intitulé *Stratégie gouvernementale d'adaptation aux changements climatiques 2013-2020*, nous avons trois commentaires principaux :

- Il ne semble pas y avoir comme projet de mesurer les incidences économiques des changements climatiques ni pour le Québec ni pour divers secteurs d'activité économique;
- L'analyse des répercussions des changements climatiques sur la compétitivité de divers secteurs économiques nous semble manquante;
- La dimension analyse coûts-avantages (p. ex., coûts des événements climatiques extrêmes et de leurs conséquences sur l'environnement bâti et avantages liés aux nouvelles occasions d'affaires) ne semble pas présente pour arbitrer les choix à faire et établir des priorités dans les investissements à réaliser.

1.1. Mesure des incidences économiques des changements climatiques pour le Québec et pour divers secteurs d'activité économique

À la page 7 du document de consultation, le gouvernement souligne que divers secteurs sont davantage exposés aux changements climatiques, par exemple l'agriculture, l'aménagement forestier, la production hydroélectrique, les mines et la transformation des matières premières ainsi que l'industrie touristique. On y apprend également que des études nord-américaines ont établi que 43 % des entreprises qui doivent affronter une grave crise, découlant d'un sinistre de n'importe quel type, ne rouvrent jamais leurs portes et que 29 % des entreprises restantes cessent leurs activités au cours des deux années subséquentes.

Une grande partie des activités économiques du Québec sera touchée, de près ou de loin, par les effets des changements climatiques. Afin de préserver la prospérité, les acteurs économiques du Québec ont besoin de connaître l'ampleur des répercussions que pourraient causer les changements climatiques par secteur d'activité économique. Il faut d'abord acquérir des connaissances afin de bien reconnaître, analyser et évaluer les risques liés aux changements climatiques puisque de nombreux facteurs influent sur le degré de vulnérabilité des activités économiques, notamment la région où elles ont lieu, le secteur dans lequel elles se concentrent, la clientèle visée ou encore les ressources dont elles dépendent. La FCCQ croit qu'il est nécessaire que le gouvernement aille de l'avant avec des études qui permettront de mesurer les incidences économiques des changements climatiques pour le Québec et pour divers secteurs économiques, et en saisir l'ampleur et la nécessité.

1.2. Analyse des répercussions sur la compétitivité de divers secteurs économiques

Le gouvernement nous apprend dans son document que, dans le but de réduire leur vulnérabilité devant les changements climatiques, certaines entreprises devront investir pour rénover leurs infrastructures et pour diversifier ou même déplacer leurs activités. Or, la plupart des entreprises n'auront pas les moyens d'assumer ces charges, et leur capacité d'adaptation dépendra donc des incitatifs financiers offerts par le marché. Afin de prendre des décisions d'investissement éclairées pour assurer la continuité de leurs activités dans ces situations extrêmes, les entreprises ont besoin d'une analyse des répercussions des changements climatiques dans leur environnement d'affaires respectif et sur leur compétitivité. Nous n'avons pas vu d'engagement concret de la part du gouvernement de faire réaliser des études d'impact sur la compétitivité de divers secteurs économiques qui seront touchés par les changements climatiques. Cette demande de la FCCQ a été maintes fois renouvelée dans le cadre des représentations autour de la question du système de plafonnement et d'échanges de droits de mission en septembre 2011, en marge de la consultation sur le projet de loi 89 en février 2011, ou à l'Assemblée nationale sur les indicateurs du développement durable en 2009.

1.3. Analyse des coûts-avantages pour arbitrer les choix à faire et établir des priorités dans les investissements à réaliser

L'adaptation aux changements climatiques pourrait se traduire par de nouvelles occasions d'affaires, par exemple de nouvelles cultures agricoles qui n'étaient pas possibles d'exploiter dans le climat précédant cette ère de changements. Si la sensibilisation, l'identification et la diffusion des meilleures pratiques d'adaptation au Québec et dans le monde sont souhaitables et louables, elles ne nous apprendront cependant rien sur l'évaluation de mesures d'adaptation aux changements climatiques à mettre en place, qu'elles soient de nature préventive ou liées aux nouvelles occasions d'affaires.

La seule façon d'y parvenir est de documenter les coûts, les incidences environnementales de même que les avantages et l'efficacité des interventions en adaptation déjà réalisées, ce qui permettra de déterminer les solutions les plus performantes et les moins coûteuses d'adaptation aux changements climatiques et de soutien au développement des nouvelles occasions d'affaires qu'elles permettront. Selon la FCCQ, la réalisation de projets pilotes et d'analyse des coûts-avantages sera donc importante pour arbitrer les choix à faire et établir des priorités dans les investissements à réaliser.

2. L'état des lieux de la lutte contre les changements climatiques au Québec

En ce qui concerne le document intitulé *L'état des lieux de la lutte contre les changements climatiques au Québec*, la FCCQ fait deux principaux commentaires :

- Notre état des lieux en tant que province affichant déjà une bonne performance par rapport aux autres provinces;
- Aider les secteurs affichant de moins bons bilans de missions de GES pour atténuer les efforts qui leur seront demandés.

2.1. Déjà une bonne performance du Québec en matière de missions par rapport à d'autres provinces

La mise en place d'un système de permis échangeables se discute au Canada depuis la fin des années 1990, en parallèle avec les négociations sur le partage du fardeau de la lutte aux changements climatiques entre les provinces. Au cours de ces négociations, le Québec a toujours abordé le dossier en défendant certains principes qui lui paraissaient incontournables, et plusieurs motions unanimes adoptées à l'Assemblée nationale sont venues les confirmer. Parmi les principes auxquels le Québec se est toujours montré attaché, notons les suivants :

- La reconnaissance du rôle de l'hydroélectricité dans la lutte aux changements climatiques de façon à ne pas pénaliser le Québec dans l'octroi de permis échangeables aux grandes entreprises;
- La nécessité de reconnaître les actions précoces de façon à ne pas pénaliser le secteur manufacturier québécois, qui a réduit ses émissions depuis le début des années 1990;
- Une approche territoriale qui permet de prendre en considération les traits distinctifs de chacune des provinces.

Par l'application de ces principes, le Québec cherchait à ce que sa contribution à la lutte aux changements climatiques soit reconnue dans la cible territoriale qui lui serait éventuellement attribuée. On luttait pour que l'objectif fixé au Québec soit moins élevé que celui du reste du Canada. L'argumentaire québécois trouvait son fondement dans le fait que les réductions de GES sont beaucoup plus coûteuses à obtenir au Québec étant donné que les émissions y sont déjà basses et que les possibilités de réduction y sont, par conséquent, plus limitées qu'ailleurs. Cet argumentaire a dicté les réactions québécoises aux divers plans mis de l'avant par le gouvernement fédéral au cours des dernières années.

Certaines observations méritent d'être faites sur des éléments centraux de l'exercice de consultation qui nous est aujourd'hui proposé :

- Pendant des années, le gouvernement du Québec a cherché à obtenir une approche territoriale qui impliquerait un objectif de réduction plus bas au Québec

prenant en considération le fait que nos possibilités de réduction sont moindres et que les coûts pour y arriver sont plus élevés. La consultation actuelle situe le Québec dans une dynamique tout à fait différente. Il nous est imposé un objectif plus exigeant que dans les autres provinces et États membres de la Western Climate Initiative (WCI), comme si le fait que les coûts de réduction soient plus élevés chez nous ne comptait plus.

- La fixation d'un objectif par le gouvernement du Québec crée de la confusion pour les entreprises. Concrètement, les entreprises québécoises pourraient être confrontées à des réglementations diverses comptant des exigences différentes, notamment celles du fédéral et du Québec. La réglementation la plus exigeante sera donc la norme. Ainsi, pour affirmer son pouvoir, le Québec a décidé d'être plus exigeant que tout autre territoire. Les entreprises québécoises se trouveront pénalisées du point de vue de la compétitivité et, dans l'intermède, elles pourraient faire face à des réglementations potentiellement contradictoires.

Pour toutes ces raisons, la FCCQ est d'avis que le Québec joue dangereusement avec l'économie québécoise, qui a déjà perdu 50 000 emplois au 4^e trimestre de 2011. Insister pour prendre les devants de façon marquée risque d'engendrer de la confusion et de pénaliser indûment les entreprises québécoises. Entendons-nous bien : nous ne sommes pas contre une cible, mais contre l'ampleur de cette cible et la vitesse à laquelle elle est imposée aux entreprises québécoises par rapport aux entreprises des États du Nord-Est américain, où sont situés les principaux concurrents des entreprises québécoises.

2.2. Aide nécessaire aux secteurs affichant de moins bons bilans pour atténuer les efforts qui leur seront demandés

Aucune annonce particulière n'a été faite concernant la mise en place de conditions favorables (politique de R et D, crédits d'impôt, amortissement accéléré, etc.) qui permettraient d'atténuer les répercussions de ce règlement. Compte tenu du fait que la concurrence de nos entreprises provient de partout sur la planète et que les capitaux sont de plus en plus mobiles, le gouvernement doit être conscient de l'incidence de son cadre réglementaire sur la compétitivité de nos entreprises et, à la limite, sur la délocalisation potentielle de ces dernières si le contexte d'affaires québécois devenait trop restrictif. La FCCQ croit que, pour parvenir à une dynamique de développement durable, le gouvernement doit permettre aux entreprises d'accéder à une croissance vigoureuse et d'adhérer à une dynamique d'innovation. C'est par la robustesse des engagements économiques du gouvernement, notamment au regard du développement des technologies propres et des industries de l'environnement au Québec, que l'on pourra réellement converger vers un environnement sain tout en favorisant l'essor des entreprises d'ici. Une aide gouvernementale doit donc être mise en place afin de permettre aux secteurs visés de traverser la période économique trouble qui se poursuit.

3. La vision et les enjeux du Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques

La FCCQ a déjà commenté la vision gouvernementale sur sa lutte aux changements climatiques lors de la consultation particulière tenue par la Commission des transports et de l'environnement visant la détermination d'une cible d'émissions de gaz à effet de serre pour l'ensemble du Québec telle que prévue dans la *Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement et d'autres dispositions législatives en matière de changements climatiques* (L.R.Q., chapitre 33 des lois de 2009), lors de la période de consultation de 60 jours concernant le projet de règlement sur le système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre (GES) et, plus longuement, lors des consultations sur les indicateurs du développement durable en 2009.

Nos commentaires étaient de quatre ordres :

- Les critères que le gouvernement devait s'assurer de respecter avant d'aller de l'avant avec une cible de réduction des émissions de 20 % sous le seuil de 1990;
- La nécessité de maintenir la compétitivité des entreprises québécoises;
- La façon dont le gouvernement prévoit se prendre pour atteindre sa cible globale de 20 %, et son coût;
- L'absence d'une étude de coûts-avantages complète concernant l'incidence de l'adoption du projet de règlement sur les entreprises québécoises maintes fois demandée.

Dans le cadre de cette consultation, le gouvernement ajoute une série de questions auxquelles nous répondons à la suite du rappel de nos positions.

3.1. Rappel des points de vue de la FCCQ sur la vision gouvernementale de lutte aux changements climatiques

Selon la FCCQ, aucun de nos commentaires n'a été considéré à ce stade-ci par le gouvernement. Voici les motifs derrière notre affirmation :

3.1.1. Critères dont le gouvernement devait tenir en compte dans l'établissement de sa réglementation

La FCCQ était et est toujours préoccupée par les effets négatifs potentiels sur les entreprises québécoises de la présence du règlement. Le gouvernement doit assurer aux entreprises québécoises un cadre réglementaire simple, clair, stable et efficace qui :

- A. respecte le principe d'équité entre les différents secteurs d'activité économique;
- B. privilégie le développement des technologies propres et des industries de l'environnement au Québec par la mise en place de conditions favorables (politique de R et D, crédits d'impôt, amortissement accéléré, etc.) : aucune

aide financière n'a été annoncée à ce jour pour aider les secteurs visés à traverser l'effet de la réglementation;

- C. ne pénalise pas les secteurs qui ont déjà fait d'importants efforts avant 2008** : les secteurs qui ont déjà accompli d'importants efforts par le passé sont pénalisés puisque les crédits pour les réductions hâtives ne sont admissibles que pour la période débutant le 1^{er} janvier 2008 et se terminant le 31 décembre 2011 - cela va à l'encontre de la logique d'être un bon citoyen corporatif en faisant des efforts constants pour préserver l'environnement;
- D. permet aux entreprises d'avoir recours à des crédits compensatoires (offset) découlant de projets ou d'initiatives reconnues qui réduiront la quantité de crédits à acheter sur le marché** : ce recours a été fixé à 8 % du plafond d'émission d'un établissement pour la période de conformité - cette limite enlèvera de la flexibilité aux entreprises dans leur stratégie de réduction de leurs émissions.

3.1.2. Nécessité de maintenir la compétitivité des entreprises québécoises

Dans son document *Vision et enjeux du plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques*, le gouvernement déclare, à la page 4, qu'il « a choisi d'instaurer, dès 2012, un ambitieux système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de GES (PEDE) de concert avec ses partenaires nord-américains de la Western Climate Initiative, à savoir la Californie, l'Ontario et la Colombie-Britannique ».

Or, il ne reste plus que le Québec et la Californie sur la route. De plus, cet État de l'Ouest américain n'est pas un partenaire commercial aussi important que les États du Nord-Est américain pour les entreprises québécoises. Ces dernières seront donc seules devant un nouveau signal de prix dans leur environnement d'affaires. Les actions gouvernementales doivent à la fois être cohérentes en matière de réduction des émissions de GES et en matière de croissance économique du Québec. La FCCQ n'est pas convaincue à ce stade-ci. Nous ne remettons pas en cause les principes qui sous-tendent la participation du Québec à la WCI : la FCCQ souhaite que le système soit équitable, pour toutes les entreprises. Le Québec doit tenter de convaincre d'autres territoires avec qui nous avons de nombreux échanges économiques de ne faire partie avant d'imposer cette charge aux entreprises québécoises. Cette position est celle que défend la FCCQ depuis septembre 2011.

3.1.3. Façon dont le gouvernement prévoit s'y prendre pour atteindre sa cible globale de 20 %, et son coût

Peu importe le choix final d'un pourcentage et d'une cible, la question fondamentale demeure la façon de s'y prendre pour atteindre l'objectif. La FCCQ anticipe que la cible de 20 % aura des conséquences économiques importantes sur les membres qu'elle représente si la répartition du fardeau n'est pas partagée de façon équitable. Le gouvernement doit indiquer dès maintenant de quelle façon il entend l'atteindre et quelle

sera la contribution attendue de chacun des secteurs d'activité, ce qui n'est pas clair puisque les mesures du prochain Plan d'action sur les changements climatiques 2013-2020 ne sont toujours pas connues et qu'aucune cible sectorielle n'est présente dans le règlement. En omettant d'indiquer à quelle hauteur chacun d'eux sera appelé à contribuer et de quelle façon ils seront aidés, le gouvernement nie ainsi les efforts passés de certains secteurs.

3.1.4. Absence d'une étude des coûts-avantages complète concernant l'incidence de l'adoption du projet de règlement sur les entreprises québécoises

En vertu du décret 111-2005 - *Règles sur l'allégement des normes de nature législative ou réglementaire*, le projet de règlement doit faire l'objet d'une étude d'impact réglementaire formelle, étant donné qu'il imposera aux entreprises des coûts de l'ordre de 10 millions de dollars ou plus.

Selon la FCCQ, seule une étude des coûts-avantages complète concernant l'incidence de l'adoption d'un tel règlement aurait pu répondre à certaines questions. La FCCQ souhaite que le gouvernement procède encore à une telle étude. Même si elle aurait dû être réalisée en amont de l'actuel processus de consultation, la FCCQ croit qu'il est impératif que le gouvernement la commande, même en aval, de façon à ne pas avancer à l'aveugle dans ce dossier. Nous l'avons maintes fois répété, mais il n'existe toujours pas d'étude complète sur l'incidence économique des mesures gouvernementales sur les entreprises.

3.2. Réponses aux questions posées dans le document intitulé *Vision et enjeux du Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques*

- Q : Quelles sont les mesures à privilégier pour réduire les GES dans le transport des personnes ?

R : Même si les émissions de GES liées aux automobiles ont diminué de 5,2 % entre 1990 et 2009, elles continuent toutefois de représenter 41,0 % du total pour l'ensemble du transport routier au Québec¹. Pour que les personnes réduisent leurs émissions de GES, elles doivent trouver plus d'avantages que d'inconvénients à l'utilisation des transports collectifs et des véhicules à plus faibles émissions (hybrides, électriques, etc.). Des études de coûts-avantages sur cette question pourraient être envisagées afin d'apporter des éléments de réponse au gouvernement.

Sur la question du « bonus-malus », où les voitures polluantes sont taxées, il importe que ces mesures ne concernent pas les entreprises ni les gens en région ou les grandes familles.

¹ www.mddep.gouv.qc.ca/changements/ges/2009/inventaire1990-2009.pdf.

- Q : Comment l'aménagement durable du territoire peut-il contribuer à la réduction des déplacements ?

R : Comme le soulignait à juste titre Équiterre en novembre dernier², une plus grande cohérence dans la mise au point des projets liés au transport et à l'aménagement du territoire est nécessaire pour arriver à des réductions de GES considérables. La FCCQ croit qu'il faut se rattacher aux motifs qui ont poussé les familles à s'établir en périphérie des grands centres urbains. En répondant à ces questions, on aura un point de départ sur lequel se fonder pour établir une bonne stratégie d'aménagement durable du territoire qui contribuera à la réduction des déplacements.

Nous avons aussi pris position sur le renforcement des infrastructures déjà en place et le soutien aux transports en commun. Mais il est clair qu'il y a nécessité de voir à certaines mesures pour favoriser la concentration de la population, pour autant que ces mesures aient une flexibilité et soient adaptées aux réalités de chaque région.

- Q : Comment optimiser le transport des marchandises afin de réduire les émissions de ce secteur ?

R : Au Canada, en ce qui concerne le transport interurbain des marchandises, le camion produit près de six fois plus d'émissions de GES par tonne-kilomètre que le train et près de 13 fois plus que le bateau. De plus, entre 1998 et 2003, le volume transporté ainsi que les tonnes-kilomètres ont augmenté de 33,8 % et de 43,5 % respectivement³. Ces chiffres spectaculaires démontrent que l'intermodalité du transport des marchandises est certainement une voie à explorer afin de réduire les émissions de ce secteur. En effet, l'intégration des chaînes logistiques de transport permet de combiner de façon optimale les différents modes de transport afin que la marchandise soit transportée le plus efficacement et au meilleur coût possible. Une autre avenue d'amélioration pourrait aussi provenir du choix des caractéristiques techniques et technologiques pour les moteurs des véhicules en fonction de leur utilisation (autoroute en terrain plat, région montagneuse, etc.). Encore une fois, ces choix doivent se traduire en incitations, mais ne pas être imposés.

- Q : Comment favoriser la rentabilité des PME tout en induisant des réductions de GES ?

R : La mise en place de conditions favorables (politique de R et D, crédits d'impôt, amortissement accéléré, etc.) permettrait d'atténuer l'incidence de

² www.equiterre.org/communiqué/reduction-des-ges-au-quebec-la-province-se-dirige-dans-la-bonne-direction-mais-le-secteur.

³ www.mtq.gouv.qc.ca/portal/page/portal/Librairie/Publications/fr/camionnage/pol_transport_march_camionnage.pdf.

l'introduction de la réglementation visant la réduction des émissions de GES, et ainsi minimiser les effets néfastes sur la rentabilité des PME. Les PME sont plus sensibles aux contraintes économiques. Il ne faudrait pas qu'un encadrement trop rigide sur la question sur les gaz à effet de serre vienne contrer les efforts de création d'entreprises. Il faut se rappeler que le Québec ne bénéficie pas du même taux de création d'entreprises que celui des autres provinces canadiennes.

- Q : Doit-on privilégier le gaz naturel dans les bâtiments ?

R : La bonne énergie doit être utilisée au bon endroit. Le gaz naturel n'est pas offert sur l'ensemble du territoire⁴, et nous devons par conséquent considérer l'utilisation des formes d'énergie les plus économiques puisque l'extension du réseau gazier n'est pas prévue à court terme. De plus, le Québec a la possibilité d'exploiter des ressources de gaz naturel (les gaz de schiste par exemple) dans le respect de l'environnement. Bien qu'actuellement une étude environnementale stratégique ait stoppé le développement de cette filière, nous espérons qu'il sera possible au Québec de faire croître cette voie énergétique.

- Q : Comment favoriser l'émergence de bâtiments verts au Québec ?

R : Une façon de favoriser l'émergence de bâtiments verts au Québec serait la mise en place de conditions favorables (crédits d'impôt, amortissement accéléré, etc.) qui permettraient de rendre plus concurrentiel ce type de bâtiments par rapport à ceux construits en mode conventionnel. En effet, pour un bâtiment qui suit les exigences LEED, par exemple, on note un surcoût de construction de 10 % à 20 %⁵.

- Q : Le gouvernement du Québec devrait-il viser la carboneutralité ?

R : Lorsqu'on parle de carboneutralité, on doit d'abord considérer les moyens pour y parvenir. À cet effet, le gouvernement du Québec se est doté d'objectifs d'efficacité énergétique présentés dans sa stratégie énergétique 2006-2015 ainsi qu'en matière d'amélioration de l'intensité énergétique au sein des ministères et organismes. Or, ces cibles sont loin d'être atteintes⁶ : il y aurait lieu de se demander si l'on doit mettre la barre si haute.

- Q : Quelle utilisation des bioénergies le Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques (PACC 2013-2020) doit-il favoriser ?

R : Le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) vient de lancer deux appels d'offres intitulés *Inventaire régionalisé des biomasses exploitables pour la production de bioénergies au Québec*⁷ et *Étude sur le potentiel technico-économique des filières de bioénergie au Québec*⁸, qui visent justement à répondre à cette question. Il serait opportun d'attendre les

⁴ www.gazmetro.com/data/Media/Carte_Reseau_Gazier.pdf.

⁵ www.voirvert.ca/nouvelles/dossiers/rentable-le-vert.

⁶ www.mels.gouv.qc.ca/sections/publications/index.asp?page=fiche&id=95.

⁷ www.seao.ca/Recherche/rech_simpleresultat.aspx?SearchParameter=DSTIIT-20111212-INV&callingPage=2&Results=1.

⁸ www.seao.ca/Recherche/rech_simpleresultat.aspx?SearchParameter=DSTIIT-20111123-PTE&callingPage=2&Results=1.

conclusions de ces études avant d'annoncer des mesures concernant les bioénergies dans le PACC 2013-2020.

- Q : Comment assurer le maintien de la prospérité économique en contexte de climat changeant ?

R : Il serait souhaitable, pour commencer, de documenter convenablement les types de vulnérabilité et les conséquences possibles par type d'industrie avant que le gouvernement n'intervienne auprès des entreprises pour les outiller et les soutenir de manière à ce qu'elles puissent accroître leur capacité à saisir les occasions résultant des changements climatiques. En répertoriant, analysant et évaluant les risques liés aux changements climatiques, nous aurons un bon point de départ pour assurer le maintien de la prospérité économique en contexte de climat changeant.

- Q : Comment réduire les risques liés aux changements climatiques pour la population et pour les bâtiments et les infrastructures ?

R : Il y aurait lieu de faire des plans locaux d'adaptation aux changements climatiques qui pourraient prendre la forme suivante :

- Phase 1 : Diagnostic du territoire et de sa vulnérabilité aux changements climatiques.
- Phase 2 : Plan d'adaptation aux changements climatiques.
- Phase 3 : Analyse des coûts-avantages des différentes mesures se trouvant dans le plan d'adaptation.

- Q : Comment maintenir la santé de la population en dépit des répercussions des changements climatiques ?

R : Des plans de mesures d'urgence liées aux conséquences pouvant découler d'événements météorologiques extrêmes (tempêtes hivernales, vents violents, pluies diluviennes, etc.) pourraient être adoptés localement (p. ex., rendre disponible un lieu climatisé aux personnes âgées en période de canicule prolongée).

- Q : Comment protéger l'intégrité des espèces, des populations, des écosystèmes et des services écologiques ?

R : Il faut d'abord documenter les menaces possibles liées à la répartition spatiale des espèces, à la dynamique et aux habitudes migratoires des populations ainsi qu'à la santé et la productivité des écosystèmes avant de tenter

de mettre de l'avant des programmes ou des mesures visant à protéger leur intégrité.

- Q : Le PACC 2013-2020 peut-il contribuer au développement des régions du Québec ?

R : Le PACC 2013-2020 peut contribuer au développement du Québec s'il contient des mesures où les ressources des régions du Québec sont mises à contribution. Par exemple, la matière première (biomasse forestière, agricole, etc.) derrière les bioénergies se trouve en grande quantité dans les régions du Québec. Cela pourrait permettre de combler une partie des 21 000 emplois perdus depuis 2005 dans le secteur forestier québécois, comme nous le rappelaient récemment une trentaine de plus municipaux de partout au Québec, regroupés sous l'égide de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et accompagnés de partenaires de l'industrie et du milieu coopératif⁹.

⁹ www.newswire.ca/fr/story/925731/crise-forestiere-les-municipalites-et-leurs-partenaires-lancent-un-cri-d-alarme.

- Q : Le PACC 2013-2020 peut-il contribuer à faire du Plan Nord un exemple de développement durable ?

R : Oui, le PACC 2013-2020 peut contribuer à faire du Plan Nord un exemple de développement durable. Pour y parvenir, il faut d'abord documenter en quoi et comment le territoire est déjà touché par les changements climatiques. Ici, les Premières Nations sont des témoins importants de ces changements puisqu'ils les perçoivent au quotidien. Une initiative les mettant à contribution pour cette documentation pourrait être un excellent point de départ vers un diagnostic adéquat du territoire et de sa vulnérabilité aux changements climatiques.

- Q : Comment s'assurer que le PACC 2013-2020 favorisera la formation et la croissance de nouveaux créneaux d'emploi ?

R : Si le PACC 2013-2020 contient des mesures visant le développement d'une ou de plusieurs filières vertes, la formation de la main-d'œuvre dans ces nouveaux champs d'activité sera cruciale afin de permettre au Québec de devenir un chef de file dans ces créneaux de l'économie verte. Le PACC 2013-2020 devra s'appuyer aux programmes et institutions d'enseignement afin de ne pas doubler les efforts en ce sens et profiter de l'expertise qui est en place pour répondre aux besoins de main-d'œuvre qui en découleront.